

**RYTHMES EDUCATIFS.
PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2014 A SAINTE-CROIX**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2014

Présents : Patricia DEPESME, Elise PRUVOT, Nathalie ZERDOUN, André JUSSSELME.

Comme convenu lors de la 4^e réunion de la commission communale de travail sur les rythmes éducatifs (du 5 novembre dernier), cette 5^e réunion était restreinte aux trois futures animatrices et à un représentant du conseil municipal dans le but de travailler sur les aspects techniques de l'organisation des temps d'activité périscolaires (T.A.P.) à la rentrée de septembre 2014:

- *début d'organisation d'une séquence hebdomadaire type et d'une séquence de 7 (ou 6) semaines,*
- *estimation des besoins matériels afin d'élaborer le budget de fonctionnement.*

0) Rappel des principes généraux ou actés lors des réunions précédentes:

- Le ministère de l'Education nationale a souhaité aligner la France sur la plupart des autres pays en matière de rythmes scolaires, en augmentant le nombre de jours travaillés à l'école primaire et en réduisant la durée des journées scolaires.
- De ce fait, la semaine scolaire passe de 4 jours à 4 jours et demi ; les enfants iront donc à l'école le mercredi matin de 8h30 à 11h30 et, en compensation, l'école se terminera les lundis, mardis, jeudis et vendredi à 15h45.
- Les parents qui voudront venir chercher leurs enfants à 15h45 pourront le faire.
- Pour les enfants dont les parents ne peuvent venir les chercher avant 16h30, la mairie est chargée d'organiser des « temps d'activités périscolaires » (T.A.P.), de 15h45 à 16h30.
- Ces T.A.P. seront financés par la commune et sans frais pour les familles (sauf éventuellement, cela restait à discuter, pour les interventions MJC).
- Les enfants seront répartis en trois groupes qui correspondront globalement aux 3 classes des « grands », des « moyens » et des « petits ».
- D'après un sondage effectué auprès des familles en novembre dernier, entre 13 et 16 enfants seraient présents sur chacun des groupes des grands et des moyens ; et entre 12 et 15 enfants seraient présents sur le groupe des petits ; pour rappel, la norme conseillée (mais non exigée) par le gouvernement est de 1 encadrant pour 18 enfants d'âge élémentaire et de 1 pour 14 en maternelle.
- La commune rémunérera 3 « animatrices permanentes » qui seront présentes sur tous les créneaux.
- Des animations seront également assurées par quelques bénévoles et par des animateurs de la M.J.C. de Montluel sur certains jours de la semaine à déterminer.

1) Les activités assurées par les animatrices permanentes

Sur le groupe des petits, **Patricia DEPESME** assurera, dans la salle de motricité le plus souvent ou dans la cour de récréation parfois, des activités :

- artistiques : création d'un livre illustré « au rythme des saisons et des fêtes tout au long de l'année », travail sur l'environnement (fruits et légumes suivant les saisons, herbier, travail coopératif, les plus grands aidant les plus petits), bricolages divers,
- culturelles : ateliers éducatifs (jeux de rimes, jeux d'expression), lecture, contes, vivre ailleurs (découverte des pays),
- ludiques : activités scientifiques (expériences, aimants, fusées,...),
- sportives : parcours à vélo jalonné de panneaux signalétiques routiers, jeux de ronde, éveil corporel, jeux de pistes, promenades.

Sur le groupe des moyens, **Elise PRUVOT** assurera, dans la salle de classe des moyens (accord d'Elise Deloge), la salle polyvalente ou le jardin potager selon les cas, des activités variables selon

les jours et selon les saisons :

- ateliers potager, ateliers cuisine, ateliers bricolage à thèmes,
- activités de fabrication d'objets (bâton de pluie, awalé, kaléidoscope, jeu de dames, masques, bonhomme Carnaval,...)
- ateliers de magie.

Sur le groupe des grands, **Nathalie ZERDOUN** assurera, dans la classe des grands (accord d'Elise Pruvot) ou la salle polyvalente selon les moments, des activités manuelles ainsi déclinées : ateliers « chasseurs de rêves », « pots de crayons », « elfes, fées et lutins », « lumignons », « couronne de Noël », « biscuits de Noël », « nichoirs oiseaux », « masques de Carnaval », « gaufres », « boîtes à mouchoirs », « fritures chocolat », ...

Entre les groupes des grands et des moyens, des échanges de lieux, de locaux, d'animations, voire des regroupements, pourront parfois être envisagés.

L'accord des enseignants pour l'utilisation de leur salle de classe évitera (souvent) les déplacements, avec les problèmes de sécurité et de pertes de temps consécutifs. Qu'ils soient remerciés !

2) Les activités assurées par des personnes bénévoles

Anne LENOEL, parente d'élèves, propose un atelier « d'éveil musical » à l'intention des enfants de maternelle, un soir par semaine, à base de chansons, sur un thème en accord avec l'activité du moment de Patricia. Anne fait déjà ce type d'animation au centre social de Montluel.

Madame BACHASSON, médecin à la retraite, professeur de yoga, habitant Le Montellier, propose une activité « yoga » à l'intention des moyens et des grands. Plutôt habituée aux adultes, mais travaillant régulièrement avec ses petits-enfants, elle a déjà préparé ses interventions auprès de nos enfants. Elle propose de « s'exercer » cette année pour commencer, dans le cadre de la garderie périscolaire sur les créneaux du jeudi de 16h35 à 17h20 à partir du jeudi 20 mars. Il nous faudra préparer cela rapidement en accord avec les parents de 6 à 8 enfants de 7 à 11 ans (en évitant les plus « polissons » sur cette première approche) acceptant de laisser leurs enfants tous les jeudis sur ces horaires au moins durant une séquence de 6 semaines jusqu'au 24 avril (reconductible éventuellement sur la 5^e séquence de l'année scolaire). Cela pourrait se faire en salle de motricité, Nathalie Zerdoun prenant en charge les autres enfants de la GP peut-être en salle de réunion. Madame Bachasson souhaiterait la présence d'une personne adulte (Patricia ? Elise?) qu'elle pourrait « former » pour la remplacer sur cette activité un jour ou l'autre (rentrée 2015 ?).

3) Les activités assurées par la M.J.C.

La commune propose de faire venir, une fois par semaine et par groupe, un animateur qui assurera des activités « exceptionnelles », plutôt en salle polyvalente.

Pour les petits, on pense à de la « danse éveil » (20 € pour ¾ h), durant toute l'année, en salle de motricité, avec à la clé, une petite représentation à Noël et en juin. A voir avec le Sou des écoles.

Pour les moyens et les grands, on pense à du hip-hop (32 € par ¾ h) ou de la danse rock ou latino (30 €), et du théâtre « arts de la rue » (26 €), en alternance grands/moyens (par ex : un groupe sur le hip-hop et l'autre groupe sur le théâtre jusqu'à Noël, puis on alterne pour la suite de l'année), plutôt en salle polyvalente. A la clé également, des représentations à Noël et en juin. A voir aussi avec le Sou des écoles.

4) L'organisation hebdomadaire

Il convient de tenir compte, d'une part de la disponibilité des locaux communaux tels que la salle polyvalente pour les activités MJC (danse, théâtre arts de la rue) ou type cuisine ou travaux manuels nécessitant de la place. Or, la salle polyvalente est utilisée un jeudi sur deux par les marcheurs de Sainte-Croix et Pizay. Elle est aussi utilisée tous les premiers vendredis du mois pour les goûters du

Syndicat d'Initiative à l'intention des seniors.

D'autre part, le sondage de novembre dernier montre que les parents laisseraient moins leurs enfants aux T.A.P. le vendredi que les autres jours.

En conséquence, il vaut mieux placer les activités de la MJC et les ateliers de type « cuisine » sur les lundis et mardis. Cela tombe plutôt bien car Arnaud Blanc (dir. MJC) avait proposé les activités hip-hop, rock, et arts de la rue sur des lundis ou mardis. Un rendez-vous a été pris avec M. Blanc, sur la lancée de notre réunion, et en accord avec Roland Marret, pour retenir ces animations.

Organisation provisoire d'une semaine-type de TAP

Groupe	Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Grands		MJC + AP présente	AP*	Yoga (Mme Bachasson) ou AP	AP
Moyens		AP	MJC + AP présente	AP ou Yoga (Mme Bachasson)	AP
Petits		Eveil musical + AP présente	AP (+ parent?)	MJC (danse éveil) + AP présente	AP (+ parent?)

* AP : animatrices permanentes.

5) Quelques questions soulevées et quelques éléments de réponse (à parfaire)

Certaines activités ne peuvent être faites qu'en effectif limité (12 ou 14 enfants par exemple ; c'est le cas pour les animations MJC ou bénévoles). Comment gérer cela s'il y a davantage d'enfants dans le groupe ?

- L'AP sera toujours là car rémunérée sur les quatre TAP même en cas d'animation MJC ou bénévole. Elle pourra aider à la prise en charge d'un nombre plus important d'enfants que celui préconisé par l'animateur, ou dédoubler le groupe sur une autre activité et dans une autre salle.

En cas de maladie ou absence d'une des animatrices, que prévoir ?

- Prévoir une forme d'étude surveillée (« service minimum ») par un parent d'élève, un élu, un enseignant ?

En cas de problème dans un groupe, surtout avec les enfants de maternelle (petit besoin ou petit bobo par exemple), que fait l'animatrice ?

- Lorsqu'il y a plusieurs animateurs sur un même groupe, il n'y a pas de problème. Lorsque ce n'est pas le cas, il serait bon, surtout peut-être en maternelle, d'obtenir la présence d'un parent d'élève volontaire. Par exemple, sur la base du planning (provisoire) ci-dessus, il faudrait avoir un parent supplémentaire les mardis et vendredis sur les maternelles.

Et les assurances-responsabilité de la mairie, des animatrices permanentes, des animatrices bénévoles ?

- A creuser.

Le défraiement pour les frais de déplacement des intervenantes bénévoles ?

- D'après la secrétaire, cela doit être possible, moyennant une délibération à prendre en début d'année scolaire.

Certains parents demandent si un dispositif sera mis en place pour le repas du mercredi midi et la garde de leurs enfants le mercredi après-midi.

- A priori, pour des raisons de coûts, il faut être prudents et voir si cette demande correspond à un souci de plusieurs familles et à un risque de départs d'enfants vers d'autres écoles, notamment privées puisque celles-ci ne sont pas tenues de respecter la réforme des 4 jours et demi. Deux possibilités sont envisageables : 1) Essayer de passer une convention avec la ville de Montluel qui pourrait accueillir ces enfants à la cantine de l'école Daudet puis les acheminer au centre aéré de St Ex, comme elle le fait avec ses propres élèves. Cela nécessiterait aussi de passer une convention avec un taxi de transports d'enfants pour acheminer ceux-ci à Montluel après la sortie de l'école à 11h30. 2) Contacter M. Poirier, nouveau Dir du Domaine de Sainte-Croix pour voir s'il accepterait d'organiser un centre aéré ; il faudrait aussi essayer de fédérer d'autres communes sur ce projet, afin de réduire les coûts pour les familles (et les communes). Nous allons le voir à ce sujet avec Roland Marret la semaine prochaine.

Les inscriptions aux TAP.

- Elles seront à faire deux semaines avant les vacances scolaires pour la séquence de 6 ou 7 semaines qui suit ces vacances. Quelqu'un devra « se dévouer » pour faire ce qui est fait par Sylvie Favre pour les inscriptions cantine. Les animatrices permanentes disposeront du fichier des inscriptions pour toute la séquence en cours.

La gestion des sorties de 15h45 et de 16h30.

- A 15h45, les parents des enfants de maternelle viendront chercher devant la classe, comme actuellement à 16h30. Pour les enfants des deux autres classes, la gestion des enfants qui partent et de ceux qui restent aux TAP risque d'être compliquée, surtout pour Elise Pruvot qui devra se déplacer dans une autre classe pour assurer son TAP. Une solution possible : les parents qui viendront chercher leurs enfants à 15h45 pourraient entrer dans la cour ou le hall pour reprendre leurs enfants (ils ne seraient pas très nombreux...) et les enfants n'auraient pas le droit de partir seuls, sauf autorisation parentale écrite.

- A 16h30, pour les jours où elle serait seule, Patricia souhaite que les parents puissent entrer dans le bâtiment maternelle pour habiller leurs enfants. Pour les autres enfants, les parents attendraient en bas de l'école comme actuellement (ou de la salle polyvalente si leurs enfants s'y trouvent).

6) Les coûts

Cette question est à résoudre au niveau de la commune et sera étudiée en conseil municipal. La plupart des éléments sont désormais connus et disponibles pour élaborer le budget du dernier trimestre 2014.

Rappelons qu'une aide financière d'un montant de 50 € par enfant scolarisé sera attribuée à toutes les communes pour l'année scolaire 2014-15, ce qui correspondra à environ 3000 € pour Sainte-Croix. Cette aide sera toutefois loin de couvrir tous les frais engagés (salaires, cotisations, matériels, intervenants MJC, électricité, chauffage, ...